

## NOUS CONTACTER

Comment intégrer les consultations et obtenir un suivi plaie ?

- ⇒ Par l'intermédiaire de la plateforme E.santé Pays de la Loire pour les EHPAD
- ⇒ Via une demande d'avis plaie pour les services du CHNM
- ⇒ Par le médecin traitant, en adressant une demande avec les coordonnées du patient, le motif de la demande, le traitement et les antécédents significatifs.
- ⇒ Par un appel de l'IDE libérale en cas d'absence de médecin traitant

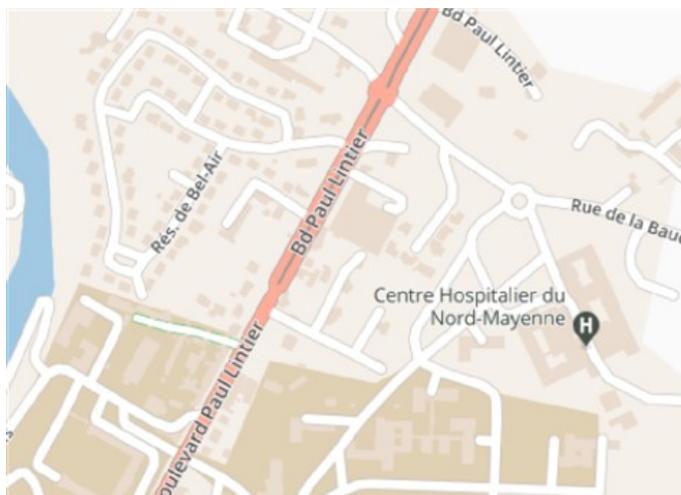
**Par mail :**  
[plaie@ch-mayenne.mssante.fr](mailto:plaie@ch-mayenne.mssante.fr)

**Par contact téléphonique :**  
02 49 66 14 32

**Un premier rendez-vous sera fixé avec le médecin et/ ou l'infirmière selon la demande et les besoins du patient.**

## NOUS SITUER

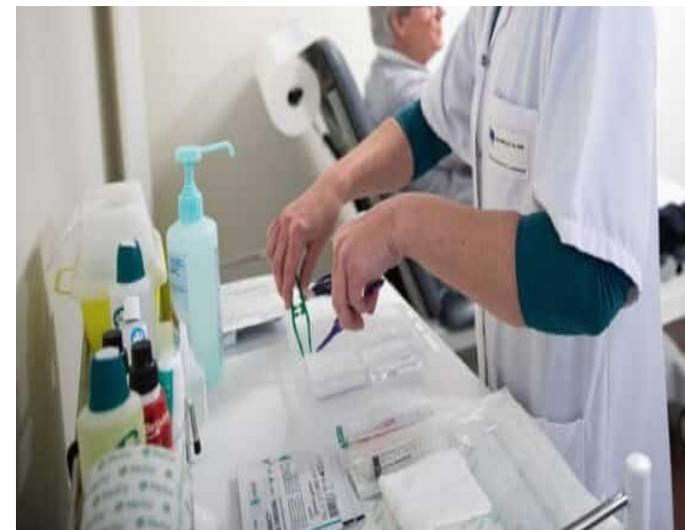
**Le service de Consultations se situe au rez-de-chaussée du site Baudrairie.**



**CENTRE HOSPITALIER DU NORD-MAYENNE**

Service Hôpital de Jour de Médecine  
186, rue de la Baudrairie—CS 60102  
53103 MAYENNE CEDEX

## EQUIPE MOBILE PLAIES CHRONIQUES ET CICATRISATION



**CONSULTATIONS PLAIES**

Pôle n° 1 Urgences-Médecine-Soins de Suite et

**CHNM**  
CENTRE HOSPITALIER  
du NORD-MAYENNE

WWW : [ch-mayenne.fr](http://ch-mayenne.fr)

*Edition Mai 2022*

## Qu'est-ce que l'Equipe Mobile de Plaies et Cicatrisation (EPMPC) ?

- ⇒ Cette équipe est constituée d'un médecin et d'infirmières formées dans le domaine de la plaie chronique et de la cicatrisation.
- ⇒ Elles sont à même de réaliser une évaluation de la plaie, de faire des propositions de soins et d'accompagner l'équipe soignante dans le parcours du patient.
- ⇒ Elles interviennent dans les EHPAD du territoire, au sein du CHNM



### L'EMPC n'intervient qu'après:

- ⇒ **L'accord du patient**
- ⇒ **La validation du médecin traitant**

## POUR QUI?

- ◆ Patients porteurs d'ulcères veineux et /ou artériels
- ◆ Patients diabétiques présentant des plaies.
- ◆ Patient porteurs d'escarres de décubitus.

**Ou toutes autres plaies n'évoluant pas favorablement malgré les soins prodigués.**



## OBJECTIFS

- ◆ Améliorer le parcours de soin de la personne poly pathologique
- ◆ Favoriser la prise en soins sur le lieu de vie en développant la télé expertise et la possibilité de réaliser des visites dans les EHPAD du territoire.
- ◆ Réaliser des consultations et des avis dans les unités de soins du CHNM
- ◆ Programmer des hospitalisations en ambulatoire en HDJ pour des soins plus spécifiques (VAC, électrostimulation,...)
- ◆ Assurer des temps d'informations et des formations auprès des professionnels médicaux et paramédicaux.